

aillent portant son Nom jus-
qu'au bout de ce nouveau mon-
de. Nous demandons pour cét
effet l'assistance des prieres de
tous les gens de bien, & de tous
nos Peres & Freres, & parti-
culierement de U. Reuerence,

Mon Reuerend Pere,

Vostre tres-humble & tres-
obeyssant seruiteur en N. S.
HIEROSME LALEMAN.

De Quebec le 30.
Aoust 1664.